
AVIS

10 octobre 2024

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE 2024 DE LA REGION NORMANDIE – RESTAURATION ADMINISTRATIVE

Rapporteur général du budget :

M. GIROD Jean-Pierre

Résultat du vote :

unanimité



La décision modificative n°1 du budget annexe 2024/Restauration administrative a pour objectif d'ajuster les crédits pluriannuels et les crédits de paiement à la réalité de l'exercice budgétaire, quand le budget primitif n'est que prévisionnel et le budget supplémentaire s'attache essentiellement à la reprise des résultats.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend acte des ajustements visant à :

- **procéder à l'amortissement des biens acquis par le restaurant administratif fin 2023 (2 679 €),**
- **revoir à la hausse les recettes de fonctionnement compte-tenu de la légère augmentation de la fréquentation (30 000 €),**
- **augmenter le versement par le budget principal de la subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 55 000 € pour régulariser un passif de recettes déclarées à tort et faire appel à du personnel remplaçant. Il est néanmoins surpris que l'erreur de caisse soit décelée si tardivement.**